

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Hyspin AWS 100

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit Hyspin AWS 100

Code du produit 456612-ZA01

n° SDS 456612

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/ du mélange Fluide hydraulique
Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.

Producteur

Fournisseur BP Southern Africa (Pty)Ltd
199 Oxford Road
Oxford Parks
Dunkeld, 2196
South Africa

Product Technical Helpdesk: 0800 111 551

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE Tygerberg Poison Centre: 0861 555 777
Carechem: +27 21 300 2732 (24/7)

Rubrique 2. Identification des dangers

Classification SGH Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention Non applicable.

Intervention Non applicable.

Stockage Non applicable.

Élimination Non applicable.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification Dégraisse la peau.

Nota : Applications sous haute pression.

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Note au médecin traitant" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité.

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Substance/mélange Mélange

Huile de base hautement raffinée (IP 346 DMSO extrait < 3 %). Mélange d'additifs de performance

| Nom des composants | % | Numéro CAS |
|---|------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Distillats (pétrole), fortement paraffiniques et raffinés au solvant huile de base - non spécifiée | ≥75 - ≤90 ≥10 - ≤25 | 64741-88-4 Varie - Voir Légende des abréviations |
| 2,6-di-tert-butylphénol | <0.25 | 128-39-2 |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

| | | |
|--------------------------------------|--|------------------------|
| Nom du produit Hyspin AWS 100 | Code du produit 456612-ZA01 | Page 1 de 8 |
| Version 5 | Date d'édition 18/08/2021. | Langue FRANÇAIS |
| | Format GHS - Afrique du Sud (GHS - Default) | (FRENCH) |
| | Build 6.1.0 | |

Rubrique 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

| | |
|----------------------------------|--|
| Contact avec les yeux | En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin. |
| Inhalation | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| Contact avec la peau | Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| Protection des sauveteurs | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. |

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

| | |
|---------------------------------|---|
| Traitements spécifiques | Pas de traitement particulier. |
| Note au médecin traitant | En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. Nota : Applications sous haute pression Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue. Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus. |

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

| | |
|--|--|
| Utilisables | En cas d'incendie, utiliser de la mousse, un produit chimique sec ou un extincteur/spray à neige carbonique. |
| Non utilisables | Ne pas utiliser de jet d'eau. |
| Dangers spécifiques du produit | L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. |
| Risque lié aux produits de décomposition thermique | Les produits de combustion peuvent être les suivants : oxydes de carbone (CO, CO ₂) |
| Précautions spéciales pour les pompiers | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète. |

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|---------------------------------|--|
| Pour les non-secouristes | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. |
|---------------------------------|--|

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Rubrique 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Stockage dans des conditions de sécurité (en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles)

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Non utilisables

Exposition prolongée à des températures élevées

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom des composants | Limites d'exposition |
|---|--|
| Distillats (pétrole), fortement paraffiniques et raffinés au solvant huile de base - non spécifiée | ACGIH TLV (États-Unis). TWA: 5 mg/m ³ 8 heures. Publié/Révisé: 11/2009 Forme: Fraction inhalable ACGIH TLV (États-Unis). TWA: 5 mg/m ³ 8 heures. Publié/Révisé: 11/2009 Forme: Fraction inhalable |

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence aux normes de surveillance appropriées. Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant. Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété. Porter des gants résistants aux agents chimiques. Recommandé : gants en nitrile. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation et de l'état des gants (même les meilleurs gants résistants aux produits chimiques cèdent après des expositions répétées aux produits chimiques). La plupart des gants n'assurent qu'une protection de courte durée avant devoir être jetés et remplacés. Les milieux de travail spécifiques et les pratiques de manipulation des produits variant, des procédures de sécurité doivent être mises en place pour chaque application prévue. Les gants doivent donc être choisis en consultant le fournisseur/fabricant et avec une évaluation complète des conditions de travail.

Protection de la peau

L'utilisation de vêtements de protection répond aux bonnes pratiques industrielles. L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton protégeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le bon choix de protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité devront être mises au point pour chaque application envisagée. Les équipements de protection respiratoire devront par conséquent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant et avec une parfaite évaluation des conditions de travail.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

| | |
|---|---|
| État physique | Liquide. |
| Couleur | Ambre. [Pâle] |
| Odeur | Non disponible. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | Non applicable. |
| Point de fusion | Non disponible. |
| Point d'ébullition | Non disponible. |
| Point d'écoulement | -18 °C |
| Point de goutte | Non disponible. |
| Point d'éclair | Vase clos: >190°C (>374°F) [Pensky-Martens.] |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable. Sur la base de - État physique |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) | Non disponible. |
| Pression de vapeur | Non disponible. |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | Non disponible. |
| Masse volumique | <1000 kg/m ³ (<1 g/cm ³) à 20°C |
| Solubilité | insoluble(s) dans l'eau. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Cinématique: 100 mm ² /s (100 cSt) à 40°C Cinématique: 11.1 mm ² /s (11.1 cSt) à 100°C |

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

| | |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité | Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires. |
| Stabilité chimique | Le produit est stable. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire. |
| Conditions à éviter | Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). |
| Matières incompatibles | Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes. |
| Produits de décomposition dangereux | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie cutanée, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation

L'inhalation des vapeurs dans des conditions ambiantes ne constitue normalement pas un problème en raison de la faible pression de vapeur.

Rubrique 11. Informations toxicologiques

| | |
|---|---|
| Contact avec la peau | Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. |
| Ingestion | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | |
| Contact avec les yeux | Aucune donnée spécifique. |
| Inhalation | Aucune donnée spécifique. |
| Contact avec la peau | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure |
| Ingestion | Aucune donnée spécifique. |
| Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée | |
| Contact avec les yeux | Risque potentiel de piquûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux. |
| Inhalation | Une surexposition à l'inhalation des gouttelettes en suspension dans l'air ou aux aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires. |
| Contact avec la peau | Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. |
| Ingestion | L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée. |
| Effets chroniques potentiels pour la santé | |
| Généralités | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Cancérogénicité | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Tératogénicité | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | Aucun effet important ou danger critique connu. |

Rubrique 12. Informations écologiques

| | |
|--|---|
| Effets sur l'environnement | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Persistance et dégradabilité | |
| Présumé biodégradable. | |
| Potentiel de bioaccumulation | |
| Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires. | |
| Mobilité | Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines. |
| Autres effets néfastes | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Autres renseignements écologiques | Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène. |

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

| | |
|-------------------------------|--|
| Méthodes d'élimination | Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit dans les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. |
|-------------------------------|--|

Rubrique 14. Informations relatives au transport

| | IMDG | IATA |
|--|-----------------|-----------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - |
| Classe(s) de danger pour le transport | - | - |
| Groupe d'emballage | - | - |
| Dangers pour l'environnement | Non. | Non. |
| Autres informations | - | - |

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non disponible.

Transport en vrac conformément aux instruments IMO Non disponible.

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Réglementation selon d'autres lois étrangères

Statut REACH Pour connaître le statut REACH de ce produit, veuillez vous adresser à votre contact dans la société, dont les coordonnées figurent à la section 1.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

DSL du Canada (Liste des substances internes au Canada) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (ENCS) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée (KECI) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI, Taiwan Chemical Substances Inventory) Indéterminé.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Afrique du Sud

Réglementations nationales Législation nationale: Loi sur la santé et la sécurité du travail (Loi 85 de 1993).

Rubrique 16. Autres informations

Historique

| | |
|---------------------------------|---|
| Date d'édition/Date de révision | 18/08/2021. |
| Date de la précédente édition | 11/06/2020. |
| Élaborée par | Product Stewardship |
| Légende des abréviations | ACGIH = American Conference of Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels) Numéro CAS = numéro d'enregistrement dans le service Chemical Abstracts SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association Internationale du Transport Aérien code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses VLE = Valeurs limites d'exposition REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006] FDS = Fiche de données de Sécurité STEL = Short term exposure limit TWA = Moyenne pondérée dans le temps Numéro UN = numéro des Nations unies, composé de quatre chiffres et attribué par le Comité d'experts des Nations unies sur le transport des marchandises dangereuses. Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 64741-88-4, 64741-89-5, 64741-95-3, 64741-96-4, 64742-01-4, 64742-44-5, 64742-45-6, 64742-52-5, 64742-53-6, 64742-54-7, 64742-55-8, 64742-56-9, 64742-57-0, 64742-58-1, 64742-62-7, 64742-63-8, 64742-65-0, 64742-70-7, 72623-85-9, 72623-86-0, 72623-87-1 |

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une application ou des applications autres que celles déclarées, sans avoir demandé conseil au Groupe BP.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

Vous pouvez contacter le groupe BP pour vous assurer que ce document est le plus récent qui soit disponible. Toute modification de celui-ci est strictement interdite.